



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ PROPANE-2-OL

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	PROPANE-2-OL
Numéro du produit	461
Synonymes; marques commerciales	IPA,IPS,SEC PROPYL ALCOHOL,ISOPROPYL ALCOHOL,CAFSOL 2,DILUANT FLUX,AL11,IPA LOW ODOUR,ALCOOL ISOPROPYLIQUE,ALCOOL ISOPROPYLIQUE PC SSL,ALCOOL ISOPROPYLIQUE PH SHL,ALCOOL ISOPROPYLIQUE SSL,ML-DILUANT HTS 83698,ISOPROPANOL SHELL,ISOPROPANOL EP,ISOPROPANOL (PHARMA),ISOPROPANOL MIN 99.5%,ISOPROPANOL MIN. 99.8%,ISOPROPANOL (IPA),ISOPROPANOL C+,ISOPROPYL ALCOHOL TT-I-735A
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119457558-25
Numéro CAS	67-63-0
Numéro index UE	603-117-00-0
Numéro CE	200-661-7

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Industrie solvant Dans l'industrie chimique cosmétique ménages et. Pharmaceutique Produit chimique utilisé pour le synthèse et/ou la formulation de produits industriels ou de laboratoire
---------------------------------	--

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Univar 17, Av Louison Bobet 94132 FONTENAY-SOUS-BOIS France +33 (0)1 49 74 80 80 (FAX) +33 (0)1 49 74 81 11 sds@univar.com
--------------------	--

1.4. Numéro d'appel d'urgence

numéro ORFILA (INRS)	+ 33 (0)1 45 42 59 59
Emergency Contact Number (Outside Office Hours)	+441865 407333
Sds No.	461

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification

Dangers physiques	Flam. Liq. 2 - H225
Dangers pour la santé humaine	Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336

PROPANE-2-OL

Dangers pour l'environnement Non classé.

**Classification (67/548/CEE)
ou (1999/45/CE)** F; R11. Xi; R36. R67

2.2. Éléments d'étiquetage

Numéro CE 200-661-7

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Mentions de mise en garde
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.
P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P370+P378 En cas d'incendie: utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de la brume pour l'extinction.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.

2.3. Autres dangers

None.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom du produit PROPANE-2-OL

PROPANE-2-OL

Numéro d'enregistrement REACH	01-2119457558-25
Numéro index UE	603-117-00-0
Numéro CAS	67-63-0
Numéro CE	200-661-7

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin.
Ingestion	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas des les poumons. Consulter un médecin.
Contact cutané	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Les vapeurs peuvent irriter la gorge/le système respiratoire. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Toux. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Ingestion	Danger d'aspiration en cas d'ingestion. L'entrée dans les poumons à la suite d'une ingestion ou des vomissements peut provoquer une pneumonie chimique.
Contact cutané	Le produit a un effet de délipidation de la peau. Assèchement et/ou gerçures.
Contact oculaire	Irritant pour les yeux. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Rougeurs. Douleur.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.
------------------------------------	---

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Oxydes des substances suivantes: Carbone. Le produit est très inflammable. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol et parcourir des distances importantes jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.
-----------------------------	---

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.
---	--

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

PROPANE-2-OL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Suivez les conseils de prudence décrits dans cette fiche de données de sécurité Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Prévoir une ventilation suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Eliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Eviter tout déversement. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Les citernes et autres conteneurs doivent être mis à la terre. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser une ventilation mécanique si la manipulation conduit à une formation de vapeurs.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit bien ventilé.

Classe de stockage Stockage de liquides inflammables.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 400 ppm 980 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

DNEL

Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 888 mg/kg/jour
 Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 500 mg/m³
 Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 319 mg/kg/jour
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 89 mg/m³
 Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 26 mg/kg/jour

PROPANE-2-OL

PNEC	- Eau douce; 140.9 mg/l
	- Eau de mer; 140.9 mg/l
	- rejet intermittent; 140.9 mg/l
	- Station d'épuration des eaux usées; 2251 mg/l
	- Sédiments (eau douce); 552 mg/kg
	- Sédiments (eau de mer); 552 mg/kg
	- Sol; 28 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Protection des yeux/du visage	Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. EN 166
Protection des mains	Porter des gants de protection. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. EN 374
Protection respiratoire	Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. EN 136/140/145/143/149

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Alcool.
pH	Absence de données.
Point de fusion	-88°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	82 - 83°C @
Point d'éclair	12°C
Taux d'évaporation	1.5
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limite supérieure d'explosibilité/inflammabilité: 12 Limite inférieure d'explosibilité/inflammabilité: 2.0
Pression de vapeur	6020 Pa @ °C
Densité de vapeur	2
Densité relative	0.78-0.79 @ @ 20°C
Densité apparente	Absence de données. «59» «184» «109012»
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage	log Pow: 0.05
Température d'auto-inflammabilité	425°C

PROPANE-2-OL

Température de décomposition	Absence de données.
Viscosité	2.43 mPa s @ 20°C
Propriétés explosives	Absence de données.
Propriétés comburantes	Non disponible.

9.2. Autres informations

Indice de réfraction	1.377 at 20C
Poids moléculaire	60.1

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Oxydants puissants. Acides forts.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Les vapeurs de solvants peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Eviter la chaleur excessive pour des périodes prolongées.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Oxydants puissants. Acides forts. Métaux alcalins. Amines. Aluminium. Fer.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Oxydes des substances suivantes: Carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 5 000,0

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ >5000 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 5 000,0

Espèces Lapin

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ >5000 mg/kg, Cutanée, Lapin

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Non irritant.

Sensibilisation respiratoire

PROPANE-2-OL

Sensibilisation respiratoire	Non sensibilisant.
<u>Sensibilisation cutanée</u>	
Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant.
<u>Mutagénicité sur les cellules germinales</u>	
Essais de génotoxicité - in vivo	Absence de données.
<u>Cancérogénicité</u>	
Cancérogénicité	Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.
Cancérogénicité CIRC	CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
<u>Toxicité pour la reproduction</u>	
Toxicité pour la reproduction - fertilité	Absence de données.
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</u>	
Exposition unique STOT un	Absence de données.
<u>toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</u>	
Exposition répétée STOT rép.	Absence de données.
Inhalation	Peut provoquer une irritation du système respiratoire. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Ingestion	La pénétration des gouttelettes du produit dans les poumons par inhalation, par ingestion ou par vomissement peut causer une pneumonie chimique.
Contact cutané	Un contact prolongé peut provoquer un dessèchement de la peau.
Contact oculaire	Irritant pour les yeux.

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité Le produit ne devrait pas être toxique pour les organismes aquatiques.

12.1. Toxicité

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 48 heures: >100 mg/l, Leuciscus idus (ide mélanote)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: >100 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 72 heures: >100 mg/l, Scenedesmus subspicatus

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité La substance est facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential Le produit n'est pas bioaccumulable.

Coefficient de partage log Pow: 0.05

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

PROPANE-2-OL

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Pas de données disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Traiter les déchets comme des déchets réglementés. Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Ne pas percer ou incinérer, même vide. Les matériels tels que les chiffons et lingettes qui sont contaminés avec des liquides inflammables peuvent s'auto-inflammer après utilisation et doivent être stockés dans des conteneurs résistant au feu à couvercles hermétiques et fermetures automatiques.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	1219
N° ONU (IMDG)	1219
N° ONU (ICAO)	1219

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition (ADR/RID)	ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL)
Nom d'expédition (IMDG)	ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL)
Nom d'expédition (ICAO)	ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL)
Nom d'expédition (ADN)	ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 3

Risque subsidiaire ADR/RID

Etiquette ADR/RID 3

Classe IMDG 3

Etiquette IMDG

Classe/division ICAO 3

Risque subsidiaire ICAO

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

PROPANE-2-OL

Groupe d'emballage (ADR/RID) II

Groupe d'emballage (IMDG) II

Groupe d'emballage (ICAO) II

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-E, S-D

Code de consignes d'intervention d'urgence •2YE

Numéro d'identification du danger (ADR/RID) 33

Code de restriction en tunnels (D/E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Cat Z

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales The Chemicals (Hazard Information and Packaging for Supply) Regulations 2009 (SI 2009 No. 716).

Législation UE Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.
Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
Ce produit peut impacter les seuils Seveso autorisés par la réglementation locale.

Document d'orientation CHIP for everyone HSG228.
Workplace Exposure Limits EH40.
Safety Data Sheets for Substances and Preparations.
Approved Classification and Labelling Guide (Sixth edition) L131.

Classification de danger pour l'eau WGK 1

Statut d'inventaires TSCA AICS DSL ENCS EINECS PICCS ISHL

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

PROPANE-2-OL

Commentaires sur la révision	NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.
Date de révision	13/05/2015
Révision	03
Numéro de FDS	461
Statut de la FDS	Approuvé.
Signature	Jitendra Panchal
Phrases de risque dans leur intégralité	R11 Facilement inflammable. R36 Irritant pour les yeux. R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Mentions de danger dans leur intégralité	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Adelya, Terre d'Hygiène